

DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX  
CANTON DE COURSEULLES SUR MER  
COMMUNE DE VER SUR MER

**DÉLIBÉRATION N°2022-09-09**

Demande de Concessions d'Utilisation du Domaine public maritime

**Conseil Municipal du 27 septembre 2022**

**Date de convocation : 20 septembre 2022 Date d'affichage : 21 septembre 2022**

**Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 13 – Votants : 19**

L'an deux mille vingt-deux, le 27 du mois de septembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué à la Salle de SAINT EXUPERY, sous la Présidence de Monsieur Jean Luc VERET, le Maire

**Etaient présents :**

VERET Jean-Luc, MACHUREY Cécile, MARIE Jean-Claude, MARCIA Gérard, Houria BADEK, Pascale CLAUSER, MAULNY Ludovic, Catherine INNOCENT, POTIER Éric, ONILLON Philippe, DEHLINGER Marie-Christine, Jean CHANAL, COUTAND Françoise.

**Pouvoirs :**

MAILLARD Jean-Bernard donne pouvoir à MACHUREY Cécile  
BERTEMONT Philippe donne pouvoir à MARIE Jean-Claude  
HOFFNUNG Marie-Claude donne pouvoir à POTIER Éric  
DESCHAMPS Daniel donne pouvoir à MARCIA Gérard  
LEDUC DREAN Lysiane donne pouvoir à INNOCENT Catherine  
PAIN Marie-Laure donne pouvoir à Philippe ONILLON

**Secrétaire de séance :** INNOCENT Catherine

---

La cale du Paisty Vert permet d'accéder à la plage par divers moyens. Elle est implantée sur le domaine public maritime. A ce jour, il n'existe pas de titre d'occupation du domaine de l'État pour cet ouvrage d'intérêt local.

La cale du Paisty Vert connaît des désordres importants et nécessite des travaux de réfection. Préalablement à la réalisation des travaux, il convient de régulariser la situation administrative de l'ouvrage.

La commune de Ver-sur-Mer propose de prendre à sa charge l'ouvrage existant et de gérer les modalités de son entretien afin d'en maîtriser l'utilisation à des fins d'intérêt général.

**CONSIDERANT** qu'il est urgent de sécuriser l'accès à la mer par la cale du Paisty Vert et qu'il convient que la commune soit officiellement gestionnaire de l'ouvrage par une concession d'utilisation du domaine public maritime entre l'État et la commune pour une durée de 30 ans, avant d'engager les travaux nécessaires.

**VU** le code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le code Général de la Propriété des Personnes Publiques, en particulier les articles R2124-1 à R2124-12 ;

Il vous est demandé :

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès du préfet une concession d'utilisation du domaine public maritime pour la cale du Paisty Vert pour une durée de 30 ans.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités pour mener à bien la procédure et signer tous les documents y afférents.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**AUTORISE** le Maire ou son délégataire à solliciter auprès du préfet une concession d'utilisation du domaine public maritime pour la cale du Paisty Vert pour une durée de 30 ans,

**AUTORISE** le Maire ou son délégataire à accomplir toutes les formalités pour mener à bien la procédure et signer tous les documents y afférents.

**ADOpte** à l'unanimité

*Fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre  
Transmis à la Sous-Préfecture le 29 septembre 2022*

Le 1<sup>er</sup> Maire-adjoint,  
Pour le Maire et par délégation

Cécile

